



Selon les besoins de l'établissement la formation peut être adaptée



AQUITAINE

Pour qui ?

Formation accompagnants : Repérer les besoins en compétences clés des agents

Les DRH, responsables RH et formation, l'encadrement ou toutes personnes étant amenée à repérer les agents en difficultés sur les savoirs de base : médecine du travail, représentants du personnel...

Formation parcours agents

Tout professionnel volontaire ayant besoin de développer les compétences clés en situation professionnelle, repéré par son établissement.

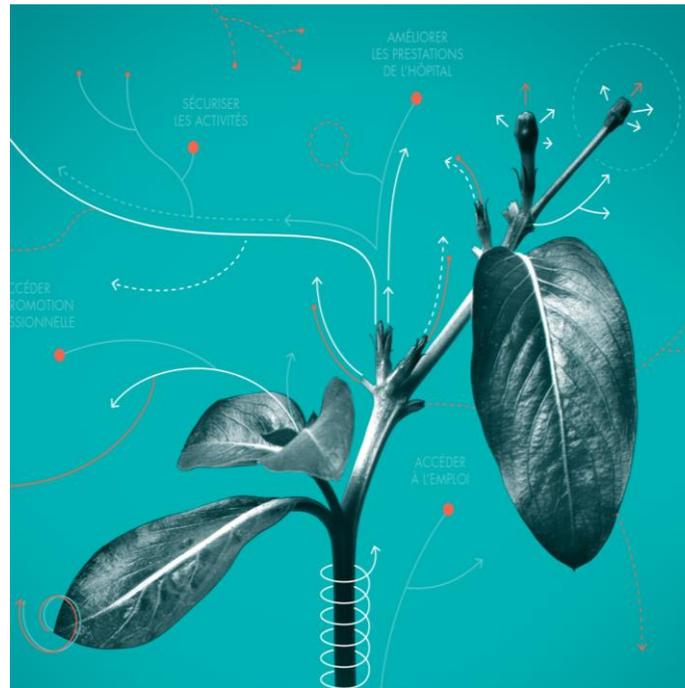
Comment ?

- Inscriptions par le biais du service formation de l'établissement
- Financement crédits régionaux

Contacts :

Sylvie GRACIA
Conseillère Formation
05 57 35 01 74 / s.gracia@anfh.fr

Pascale FREZET
Conseillère Dispositifs Individuels
05 57 35 01 75 / p.frezet@anfh.fr



ANFH Aquitaine
232 avenue du Haut-Lévêque
CS 40031
33615 PESSAC CEDEX
Tél : 05 57 35 01 70

COMPETENCES CLES et vie professionnelle :

Un enjeu individuel et collectif



Qu'est-ce que les « Compétences Clés » ?

Définition

Les Compétences clés sont la mise en œuvre, en situation professionnelle d'un socle de savoirs généraux et appliqués qui permettent de réaliser les activités du poste de travail et la mobilisation des capacités professionnelles.

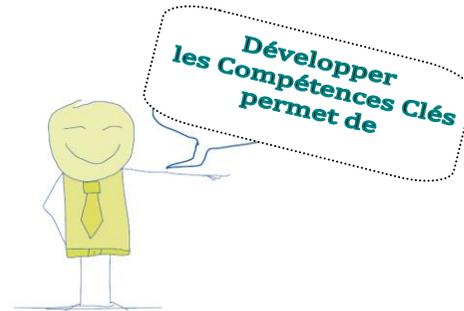
- communication en Français
- utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématiques
- utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe
- aptitude à travailler en autonomie et à réaliser en objectif individuel
- capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie
- maîtrise des gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires

Compétences Clés et vie professionnelle : Un enjeu individuel et collectif

L'ANFH Aquitaine s'engage dans un projet régional d'accès aux compétences clés en situation professionnelle et de lutte contre l'illettrisme.

Rendre compte d'un incident, comprendre et appliquer les consignes, rédiger un message à l'attention d'un collègue, appliquer les chartes des résidents/patients en vigueur... Les agents de la fonction publique hospitalière doivent être en mesure de communiquer à l'oral et à l'écrit, de s'adapter aux changements, de comprendre leur environnement professionnel. Plusieurs études ont démontré que certaines personnes en situation d'emploi ne maîtrisent pas les compétences clés nécessaires à leur vie professionnelle. L'acquisition du socle de connaissances et de compétences fondamentales est considérée comme une priorité du Compte Personnel de Formation (CPF). Une meilleure maîtrise des compétences clés implique l'engagement du professionnel concerné. En parallèle, il est essentiel que les établissements définissent une politique en la matière. Comment repérer ? Comment accompagner ?

Présentation du dispositif



Lire une consigne, une note de service, une procédure de sécurité, un mode d'emploi d'un produit ou d'un outil,
Renseigner un formulaire professionnel papier et/ou informatisé,

Transmettre des consignes, des informations orales et/ou écrite à un(e) collègue, un(e) usager(ère)

Comprendre et compléter un planning, un tableau double entrée, agenda, bon de commande, planning avec des données en chiffres et en lettres,

Opérer des calculs de proportions sur des quantités, des volumes, des distances, etc...

1- Formation accompagnants : Repérer les besoins en compétences clés des agents INSTEP - 3 jours

Identifier et comprendre les compétences définies par le « socle de connaissances et de compétences professionnelles »

Se familiariser avec les grilles de repérage des besoins des agents

Expérimenter les grilles de repérage in situ

Synthétiser à travers des échanges, les connaissances et expériences acquises afin de permettre à chaque stagiaires d'optimiser sa démarche

Présentation du dispositif

2- Formation parcours agents - AFPA

➤ Module 1 - Positionnement de l'agent

Environ 10 h

Environ 3 h	{	Etape 1 : information collective
		Etape 2 : Entretien individuel exploratoire
Environ 7 h	{	Etape 3 : Evaluation préalable des acquis
		Etape 4 : Restitution des résultats - préconisation et clôture du positionnement

➤ Module 2 : Parcours de formation

Selon les besoins et un maximum de 70 h par exercice

Parcours individualisés.

Dans le cadre du dispositif Compétences Clés ANFH, voici les domaines de compétences clés qui sont à maîtriser **en situation professionnelle** et adaptés au secteur sanitaire, social et médico-social et à ses métiers

- Communiquer à l'oral,
- Communiquer à l'écrit,
- Se repérer dans l'espace et dans le temps,
- Utiliser les outils mathématiques,
- Utiliser les outils numériques,
- Travailler en équipe,
- Tirer parti de ses expériences,
- Agir en autonomie, prendre des initiatives dans son périmètre de responsabilité,
- Maîtriser les gestes et posture et respecter les règles d'hygiène, de sécurité et environnementale.

A l'issue de ce parcours les agents pourront obtenir une

Certification CléA



Ce certificat de connaissances et de compétences professionnelles est une **certification officielle et professionnelle reconnue par tous, dans tous les secteurs d'activités, et dans toutes les régions**